



INSCRIPTION au COGNAC BASKET AVENIR

Autorisation parentale de prise de vues d'un mineur et d'utilisation des images le représentant

Je soussigné (e)(Nom du parent/tuteur légal), déclare céder à titre gracieux au Cognac Basket Avenir le droit d'utiliser l'image de l'enfant

(Nom de l'enfant).....

Demeurant :.....

Et évoluant dans l'équipe : (indiquer ici la catégorie d'âge : poussin, U7, U9 etc...)

Ces images seront exploitées dans le cadre de l'information et de la communication du club, conformément à la charte informatique et communication du Cognac Basket Avenir disponible sur le site www.cognacbasketavenir.com

Je prends note que je peux interrompre à tout moment la publication de ces images, sur simple demande adressée par courriel à cognacbasketavenir@gmail.com ou par courrier postal : CBA 2, Rue du bleu Nacré 16100 Châteaubernard.

Je déclare être le parent ou le tuteur du mineur nommé ci-dessus, et avoir l'autorité légale de signer cette autorisation en son nom.

J'ai lu et compris toutes les implications de cette renonciation et consens à l'utilisation des photographies ou des images mentionnées dans ce formulaire.

Fait leà

Signature du représentant légal

Règlement intérieur simplifié

Chaque adhérent s'engage à respecter le projet club de l'Association et son règlement intérieur (Voir l'intégralité de ce règlement sur le site du club : <https://www.cognacbasketavenir.com/>)

Cotisation annuelle

Les inscriptions au C.B.A sont valables à partir du 1^{er} septembre

Tout membre doit être à jour de sa cotisation annuelle. L'enregistrement de la licence ne sera effective qu'après le règlement (ou la mise en place d'un échancier).

Les cotisations versées à l'association sont des droits d'entrée, elles donnent accès aux activités et ne sont pas remboursables.

Installations – responsabilité

Le Cognac Basket Avenir met à la disposition de ses adhérents les installations sportives nécessaires durant les créneaux horaires attribués par Grand Cognac. Les adhérents sont tenus de respecter les installations et le matériel mis à leur disposition. Ils pourront être tenus responsables d'éventuelles dégradations.

L'association décline toute responsabilité pour toute perte ou vol d'objet personnel lors des différentes manifestations.

Entraînements

Les heures d'entraînement seront communiquées en début de saison et sont consultables au gymnase et sur le site du club.

La responsabilité du C.B.A ne peut être engagée que pendant les heures d'entraînement, sur les enfants présents dans la salle du gymnase. En dehors de ces horaires les enfants sont sous la responsabilité de leur responsable légal.

Comportement

Les entraîneurs, les joueurs et les parents véhiculent l'image du club. A ce titre, ils sont tenus de respecter l'arbitrage, leurs adversaires et l'ensemble des intervenants

Tout mauvais comportement (manque de respect, insultes, insolence...) nuisant à l'image du club sera susceptible de sanction.

Cas particulier des fautes techniques et disqualifiantes : Le joueur ou l'entraîneur écopant d'une faute technique en son nom (càd à l'exclusion des fautes techniques banc) ou d'une faute disqualifiante, devra régler le montant de l'amende dans son intégralité et, en cas de faute grave, les frais de procédure facturés par la FFBB

Acheminement sur les lieux de compétitions Pour les rencontres se déroulant à l'extérieur, le transport sera assuré par les parents à tour de rôle ou par les joueurs eux-mêmes.

Pris connaissance le

Nom Prénom signature